

MODALITÉS D'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PCI-ACDI

Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI (PCI-ACDI) a pour objectif de stimuler la croissance dans les pays en développement afin de les aider à mener à bien leurs plans de développement économique et social.

Le PCI-ACDI dispose de plusieurs mécanismes susceptibles d'aider le secteur privé canadien à contribuer à l'atteinte de cet objectif, tout particulièrement le Mécanisme canadien de préparation de projets (MCP) et des mécanismes d'appui à l'investissement.

Le MCP est surtout utilisé pour les études exploratoires par les consultants qui espèrent obtenir des contrats d'organismes autres que l'ACDI pour la réalisation d'études de faisabilité complètes portant sur des projets d'immobilisations dans des pays de l'ANASE. Ces consultants espèrent également repérer les possibilités qui s'offrent à d'autres fournisseurs canadiens d'obtenir des contrats de biens et services financés sur les fonds non liés prévus à cet effet par les institutions financières internationales (IFI).

Les projets bénéficiant de l'appui du PCI-ACDI faciliteront l'atteinte des objectifs suivants :

- créer des emplois dans les pays-cibles (en particulier pour les femmes)
- permettre aux pays-cibles d'obtenir des devises étrangères grâce au remplacement des importations
- créer une augmentation de la demande de biens et services produits localement
- avoir un effet écologique favorable dans les pays-cibles (p. ex., réduction de la pollution)
- accroître la capacité des gouvernements des pays-cibles de financer leurs programmes de développement en renforçant leur assiette fiscale, etc.

Si vous désirez établir une coentreprise (coentreprise de fabrication ou coentreprise de service), faire utiliser votre technologie sous licence, établir un accord de coproduction quelconque ou tout autre arrangement qui soit à la fois profitable à vous-même et à un ou plusieurs des pays-cibles, vous pouvez obtenir un maximum de 365 000 \$ dans le cadre du PCI-ACDI :

- un maximum de 15 000 \$ pour couvrir les coûts entraînés par les discussions initiales (étude exploratoire)
- un maximum de 100 000 \$ pour couvrir les coûts exigés par la signature d'un accord acceptable pour vous, pour votre associé à l'investissement et pour les autorités responsables de la coordination de cet investissement dans le pays hôte (étude de viabilité)
- un maximum de 250 000 \$ pour assurer le transfert de technologie (appui au projet)

Pour obtenir ces contributions, vous devez soumettre une proposition écrite au PCI-ACDI. Cette proposition doit offrir des réponses complètes aux questions suivantes :

- quelle est la société demanderesse. Fournir tous les renseignements demandés dans le questionnaire du PCI-ACDI à remplir par le candidat (en faire la demande à Lance Bailey, au (819) 997-0565 ou Rich McTaggart, au (819) 997-0562) et l'accompagner de votre état financier le plus récent;
- qu'avez-vous l'intention de faire, et avec qui - Fournir le descriptif approprié et un budget en trois colonnes pour montrer quelle est la contribution que vous proposez d'apporter à chaque rubrique des coûts; quelle est la contribution que l'on peut attendre de votre associé potentiel et quelle est la contribution que vous attendez de l'ACDI;
- comment les activités que vous projetez contribueront au développement économique et social du pays hôte; et
- pourquoi le contribuable canadien devrait apporter un appui financier (il s'agit essentiellement de montrer comment votre activité contribuera à des créations d'emplois, à la production de devises étrangères, à une sécurité accrue en ce qui concerne les importations de nature stratégique, etc., au Canada).